

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-178
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : DOMAINES DE
COMPETENCES PAR
THEMES

Sous matière :
POLITIQUE DE LA
VILLE-HABITAT-
LOGEMENT

OBJET :
OPÉRATION
VILLE
DURABLE
N° 2024-14 –
PARTICIPA-
TION DE LA
COMMUNE
POUR L'ACHAT
DE RECUPERA-
TEURS D'EAUX
PLUVIALES

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE DU
: 02 JUILLET 2024

AFFICHAGE EN DATE
DU : 02 JUILLET 2024

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU 18 JUIL. 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du lundi 8 juillet 2024
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Adrien ROUZAUD, Christian WINTERHALTER.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Hélène GIRAL donne pouvoir à Bernard GRIMAUD,
Jacqueline RATABOUIL donne pouvoir à Jean-François VERONIN-
MASSET,
Pierre BARBAUD donne pouvoir à Patrick MAUGARD,
Régine SURRE donne pouvoir à Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Evelyne GUILHEM,
Bruno PERLES donne pouvoir à Javier DE LA CASA,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Philippe GREFFIER.

Absents excusés : Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON.

Secrétaire : Audrey GAIANI

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal n°2023-290 du 11 décembre 2023 relative à la mise en place d'une aide financière au profit des habitants (propriétaires privés et locataires) s'équipant d'un récupérateur d'eau de pluie.

La participation de la Ville est déterminée en fonction de la capacité et du type de la cuve (enterrées ou hors sol), à savoir :

	<300 litres		300 à 1000 litres		> 1000 litres	
Cuves hors sol	Taux 40%	Plafond de 50 €	Taux 50%	Plafond de 200 €	Taux 60%	Plafond 300 €
Cuves enterrées	Taux 40%	Plafond de 60 €	Taux 50%	Plafond de 250 €	Taux 60%	Plafond 350 €

Monsieur le Maire informe l'assemblée du dépôt des dossiers de demande de paiement de :

- Monsieur ROUGÉ Michel, pour l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie hors sol, d'un montant de 96.89 Euros TTC, au 12 Boulevard Lapasset,
- Monsieur MOLINIER Guy, pour l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie hors sol, d'un montant de 270 Euros TTC, au 3 Rue Charles Peguy,
- Monsieur MULOT Jean-Louis, pour l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie hors sol, d'un montant de 201.9 Euros TTC, au 1607 Chemin du Chasselas,
- Monsieur SOULET Patrick, pour l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie hors sol, d'un montant de 121.50 Euros TTC, au 23 Avenue du 08 Mai 1945.

Les dispositifs étant conformes aux prescriptions et aux factures déposées, Monsieur le Maire propose d'attribuer :

- une aide d'un montant de 48.45 Euros à Monsieur ROUGÉ Michel,
- une aide d'un montant de 135 Euros à Monsieur MOLINIER Guy,
- une aide d'un montant de 100.95 Euros à Monsieur MULOT Jean-Louis,
- une aide d'un montant de 60.75 Euros à Monsieur SOULET Patrick.

Ce qui porte le montant total des subventions payées en 2024 à 769.82 € (8 installations).

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur 5 juillet 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE et AUTORISE, au vu des dossiers de demande de paiement déposés, le versement d' :

- une aide d'un montant de 48.45 Euros à Monsieur ROUGÉ Michel,
- une aide d'un montant de 135 Euros à Monsieur MOLINIER Guy,
- une aide d'un montant de 100.95 Euros à Monsieur MULOT Jean-Louis,
- une aide d'un montant de 60.75 Euros à Monsieur SOULET Patrick.

PRECISE que ces dépenses seront imputées sur le budget 2024.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 08 juillet 2024

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le **16 JUIL. 2024**
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le : **12 JUIL. 2024**
Par publication le : **16 JUIL. 2024**
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le **16 JUIL. 2024**

ID : 011-211100763-20240708-DB2024178-DE

